



Madame la Directrice Académique,

Les personnels de l'Éducation Nationale sont mobilisés pour faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie du coronavirus d'abord comme citoyen, comme soutien familial, enfin comme enseignant ou comme administratif. Nous sommes inquiets pour notre famille, pour nos enfants, pour ceux que nous ne pouvons plus entourer de notre amitié, de notre solidarité. Il faut s'occuper de ses proches, résister à l'anxiété et au désarroi liés à la pandémie et au confinement, participer à l'accueil des enfants de soignants.

L'urgence première : la situation sanitaire. Cela devrait pousser notre ministre à l'humilité, au sens du réalisme et à une modération humaniste. Nous en sommes très loin.

Depuis lundi 17 mars, nous subissons l'exigence ministérielle de la « continuité pédagogique ».

Dans le cadre d'une très large intersyndicale, nous demandons l'abandon de l'élément de langage « continuité » pédagogique. Ce terme est délétère, il veut faire croire qu'une crise de cette ampleur, que cette « guerre » selon le président de la République, n'aura aucune incidence sur les apprentissages des élèves. Il culpabilise les parents et les professeurs, met une pression à un moment où l'anxiété devient un problème de santé majeur. Il ignore le fossé qui se creuse avec les familles les plus éloignées de la culture scolaire.

Les organisations syndicales signataires rappellent que la continuité pédagogique s'exerce dans un cadre, celui de l'école, de l'établissement, de la classe.

Elle est déjà mise à mal en temps « ordinaires » depuis longtemps par manque de moyens de remplacement.

Elle souffre chaque jour des lubies, des injonctions immédiates et des besoins compulsifs de communication et d'évaluation (en CP, en CE1, en seconde, E3C) de notre ministre.

Non, l'Éducation Nationale n'était pas prête à assurer un tel défi sanitaire et les moyens mis à disposition ne sont pas à la hauteur.

Non, la formation continue indigente depuis de nombreuses années ne prépare pas nos métiers à de telles contraintes,

Non, les différents gouvernements n'ont jamais pris en compte l'équipement personnel des enseignants en outils correspondant aux exigences des programmes et des injonctions.

Non, ce n'est pas aux personnels d'assurer le financement de ces outils ce qu'ils font malgré tout par conscience professionnelle

Non, un téléphone et un ordinateur personnels ne sont pas un téléphone et un ordinateur professionnels.

Oui ce sont les personnels de l'éducation nationale, qu'ils soient administratifs ou enseignants, qui sont actuellement en télé-travail, sans aucune information de leur employeur sur les impacts du télétravail sur leur santé et sur les mesures de prévention (déconnexion, temps de pause, fatigue oculaire, ergonomie du poste de travail, nouvelles tensions possibles avec les usagers). Ce que la Rectrice de Versailles n'a pas encore fait depuis deux semaines malgré la demande des représentants des personnels en CHSCT-A le 24 Mars, d'autres recteurs l'ont fait. Nous réitérons donc cette demande. Nous demandons qu'une information soit transmise à l'ensemble des personnels concernant les impacts du télétravail sur leur santé et les mesures de prévention adaptées.

Oui, ce seront les populations les plus défavorisées qui souffriront le plus de l'éloignement de l'école et les outils numériques, pour peu qu'ils soient disponibles, ne permettent pas de compenser la fracture sociale et culturelle. Après les bugs du début de crise et les injonctions de certaines hiérarchies, nombres de personnels se trouvent en situation de stress. Ils ont pensé compenser les défaillances des outils mis à leur disposition, eux même mal sécurisés, en se tournant vers les solutions du marché. Nous rappelons que l'utilisation de réseaux non conformes à la charte académique est extrêmement problématique et demandons aux services ministériels de nous doter de moyens efficaces. Elle pose aussi la question de la formation à ces moyens dans l'avenir.

Des personnels enseignants nous ont également fait part de tensions naissantes avec certains parents quant à la quantité de travail donné, à la notation du travail demandé. Il faudrait, par ailleurs, proscrire les évaluations de ce travail tant elles révèlent davantage les inégalités sociales entre élèves que leurs compétences. L'enseignement à distance n'est pas une journée ordinaire de classe et le lien entre les élèves, leur enseignant(e) et les

apprentissages doit être maintenu. L'ensemble des personnels enseignants est bien conscient de la fracture numérique et culturelle pour les familles les plus fragiles. Pour la y palier, des solutions ont été élaborées localement pour leur faire parvenir des supports d'apprentissages (permanences dans les écoles, envoi par courrier, etc.).

Toutes ces solutions, si elles partent d'une intention louable, sont absolument contraires aux mesures de confinement nécessaires aujourd'hui.

C'est pourquoi les organisations syndicales signataires demandent l'arrêt immédiat de tous ces dispositifs qui mettent en danger enseignants, parents, facteurs, etc.... Une vie vaut bien plus que quelques photocopies et les enseignant.es sauront reprendre leur classe en s'adaptant aux décalages créés par la situation actuelle.

Nous demandons également que cesse le recensement de personnels atteints du Covid 19 de la part de certains IEN et chefs d'établissement. Les collègues ont le droit surtout en cette période troublée au respect du secret médical qui leur est dû. Ce recensement ne peut se faire que par les médecins de prévention qui sont habilités à assurer un tel suivi, ou l'ARS, dans le cadre professionnel.

Le gouvernement nous demande d'accueillir les enfants de soignants et l'élargissement de l'accueil aux enfants du ministère de l'intérieur, nous devons assurer cette mission. Cependant, elle ne peut être assurée correctement si nous ne nous donnons pas les moyens d'accueillir ces enfants dans des locaux sécurisés parce que nettoyés et désinfectés quotidiennement et munis des indispensables : savons, essuie-mains jetables, masques pour les personnels, et effectifs très allégés, de façon à permettre la distanciation sanitaire.

Vu l'ampleur de la crise sanitaire en région Ile de France, nous nous attendons à ce que la préfecture réquisitionne un certain nombre de locaux, dont les internats. Quelles sont les mesures de protection mises en place pour protéger les agents, notamment ceux logés par NAS (nécessité absolue de service), et quels seront les personnels amenés à être présent dans les établissements à ce moment-là ?

Les organisations syndicales signataires demandent que les mesures de protection soient immédiatement prises pour protéger l'ensemble du personnel de l'éducation Nationale quelque soit la collectivité territoriale compétente. Nous demandons aussi que, les jours où les personnels sont volontaires pour assurer l'accueil des enfants de soignants élargis, ces personnels soient dispensés de continuité pédagogique de leur classe. De plus, nous demandons que si des personnels qui sont volontaires pour assurer cet accueil contractent le coronavirus, qu'ils soient reconnus en accident de service d'office.

Enfin, alors que le Secrétaire Général de l'académie avait assuré, en CHSCT-A les 18 et 24 Mars, qu'il y aurait une continuité de la paye des agents, que le traitement et les primes régulières seraient versées aux agents, tout en précisant qu'un travail plus fin sur le « salaire » dû à chacun ne pouvait être fait en ce moment. Ces annonces n'ont pas été suivies de faits pour un certain nombre de personnel.

Nous ne comprenons pas la mise en place de prélèvements importants liés à des trop perçus pour les IDPE de certains professeurs des écoles ou encore liés à des indemnités autres. Cette situation ajoute une difficulté financière pour ces personnels ; ce qui engendre un surcroît de stress, d'anxiété, dans le contexte particulier du confinement. La santé de ces personnels est fragilisée dans un contexte de pandémie. Nous demandons donc le report de la gestion de la récupération de ces trop perçus, l'arrêt de ces prélèvements et la mise en place de solution de secours financiers pour ces personnels.

Cette période requiert pour tous les personnels beaucoup d'énergie, de temps et de patience pour assurer un lien avec les élèves et leurs familles tant pédagogiquement en tant qu'enseignant qu'administrativement en tant que personnel administratif.

Pour autant ces personnels peuvent aussi être parents et avoir en charge le suivi de la continuité pédagogique de leur propre enfant tout en effectuant leur télétravail.

Ceci provoque aussi stress et adaptation pour les personnels. Cela limite d'autant les possibilités de télétravail des parents dans un contexte complexe.

Nous demandons que la confiance envers tous les agents de l'éducation nationale, affirmée par Monsieur Le ministre de l'Éducation Nationale dans ses discours télévisés, soit suivie de faits et de directives claires émanant d'un cadrage ministériel et protégeant l'ensemble des personnels dans cette période de pandémie.

Nous attendons de votre part, Madame La directrice Académique des réponses tout aussi précises à nos demandes.